

À partir de juin 2011, pour la publication des résultats de l'enquête Emploi du premier trimestre 2011, l'Insee adopte les définitions retenues par Eurostat pour les concepts d'âge ainsi que pour l'activité des stagiaires. Les séries longues correspondantes (taux de chômage, taux d'emploi, taux d'activité, etc.) ont été réropolées en utilisant les nouvelles définitions<sup>1</sup>.

Jusqu'à présent, étaient considérés comme actifs occupés au sens du BIT les stagiaires (rémunérés ou non) s'ils exerçaient des tâches de même nature que celles de leurs collègues. Dorénavant, et selon les définitions retenues au niveau européen par Eurostat, l'Insee utilise le critère de rémunération pour déterminer si un stagiaire est en emploi ou non. Désormais, sont considérés comme actifs occupés les stagiaires rémunérés, et ce quelle que soit la nature du stage qu'ils effectuent.

La définition de l'âge est également modifiée : jusqu'à la publication concernant le quatrième trimestre 2010, l'Insee retenait l'âge en fin d'année ; à partir de juin 2011, l'âge considéré est celui atteint lors de la semaine de l'enquête (âge courant). Ce critère d'âge est celui utilisé par Eurostat.

Le changement de la définition de l'âge a pour conséquence de considérer des personnes en moyenne un peu plus âgées. Par exemple, dans la tranche des 15-24 ans, on ne prend plus en compte les jeunes qui ont 14 ans au moment de l'enquête mais qui en auront 15 en fin d'année ; *contrario*, on prend en compte des adultes qui ont 24 ans au moment de l'enquête mais qui en auront 25 en fin d'année. Selon les tranches d'âge, les impacts de ce changement de définition sont différents, tant en termes d'ampleur que de signe. Ainsi, pour les seniors, âgés de 50 à 64 ans, le nombre d'actifs et parmi eux le nombre d'actifs occupés diminue ; pour les jeunes de 15 à 24 ans, on observe au contraire une augmentation du nombre d'actifs et d'actifs occupés. La prise en compte différente des stagiaires, quant à elle, n'a d'effet que sur les jeunes de moins de 25 ans.

Les effets sont visibles sur les estimations en niveau mais les évolutions trimestrielles et annuelles des taux de chômage, d'emploi et d'activité sont très peu modifiées, quelles que soient les définitions de l'âge et de l'activité des stagiaires retenues, et quelle que soit la tranche d'âge étudiée.

Plus spécifiquement, la population moyenne des personnes de 15 ans et plus est revue à la baisse de 370 000 personnes en moyenne entre 2003 et 2010, et la population active de 31 000 personnes. La prise en compte des nouveaux concepts a un impact au plus égal en valeur absolue à 0,1 point sur la série de taux de chômage depuis 2003. Pour le seul quatrième trimestre 2010, l'impact est nul. Sans prise en compte des autres facteurs de révision<sup>2</sup>, le taux de chômage en France métropolitaine utilisant les nouveaux concepts s'établirait à 9,2 % de la population active, comme lors de la publication de mars 2011.

Le taux d'activité des 15-64 ans est revu en moyenne à la hausse de 0,2 point sur la période 2003-2010, ainsi que le taux d'emploi des 15-64 ans. Sur le seul 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et sans prise en compte des autres facteurs de révision, le taux d'activité des 15-64 ans utilisant les nouveaux concepts s'élèverait à 70,3 % (contre 70,2 % publié en mars 2011) et le taux d'emploi des 15-64 ans à 63,8 % (contre 63,7 % publié en mars 2011).

Les différences sont plus importantes pour les jeunes de 15 à 24 ans. D'une part, à concept d'âge donné, la prise en compte différente des stagiaires a pour effet une augmentation du taux de chômage, de 0,3 point en moyenne. Par ailleurs, le changement de définition d'âge a pour conséquence une forte révision à la hausse du taux d'activité. Au final, le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans est revu à la hausse de 3,6 points en moyenne entre 2003 et 2010, et le taux d'emploi de 3,0 points. Toujours sur cette période, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est inférieur de 0,5 point en moyenne avec les nouveaux concepts. Sur le seul 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et sans prise en compte des autres facteurs de révision, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans s'élèverait à 21,9 %<sup>3</sup> (contre 22,3 % publié en mars 2011), le taux d'activité à 38,9 % (contre 35,3 % publié en mars 2011), et le taux d'emploi à 30,4 % (contre 27,4 % publié en mars 2011).

---

<sup>1</sup> Les nouvelles et anciennes séries sont disponibles sur la BDM.

<sup>2</sup> Les autres facteurs de révisions ici mentionnés correspondent à l'intégration de l'enquête sur les non-répondants du trimestre précédent, à la réactualisation des CVS, et à la révision annuelle des pondérations de l'enquête.

<sup>3</sup> Les révisions dues à l'intégration de l'enquête auprès des non répondants, les pondérations prenant en compte les nouvelles estimations de population et le calcul chaque trimestre des CVS masquent cette révision dans la publication des résultats de juin 2011.

Pour les seniors, le taux de chômage est inchangé en moyenne sur la période. Le taux d'activité des 50-64 ans est revu à la baisse, avec les nouveaux concepts, de 2,2 points en moyenne, et le taux d'emploi de 2,1 points. La baisse est encore plus forte pour les seniors de 55 à 64 ans, pour lequel le taux d'emploi des 55-64 ans est revu à la baisse de 3,1 points en moyenne. Pour le seul 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et sans prise en compte des autres facteurs de révision, le taux d'activité des 50-64 ans serait revu à la baisse, de 2,1 points et s'établirait à 57,7 %, le taux d'emploi serait plus bas de 1,9 point, à 54,1 %. Le taux d'emploi des 55-64 ans serait de 40,1 %, contre 42,8 % lors de la publication de mars 2011.

**Tableau : révisions moyennes, maximales et minimales induites par l'adoption des définitions d'âge et d'activité des stagiaires pour les indicateurs les plus modifiés entre 2003 et 2010**

	Révision moyenne en points	Révision minimale en points	Révision maximale en points
Taux d'activité des 15-64 ans	0,2	0,0	0,3
Taux d'emploi des 15-64 ans	0,2	0,0	0,3
Taux d'activité des 15-24 ans	3,6	3,2	4,0
Taux d'emploi des 15-24 ans	3,0	2,7	3,4
Taux de chômage des 15-24 ans	-0,5	-0,2	-1,0
Taux de chômage des 50 ans et plus	0,0	0,1	-0,2
Taux d'activité des 50-64 ans	-2,2	-1,7	-2,6
Taux d'emploi des 50-64 ans	-2,1	-1,6	-2,5
Taux d'emploi des 55-64 ans	-3,1	-2,6	-3,7